



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2024_0001

Objet : Avenant n°1 au marché n°23.036
ayant pour objet la fourniture de produits
d'entretien général

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-6 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTÉKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n° n°23.036 ayant pour objet la fourniture de produits
d'entretien général a été notifié à la société PAREDES PNE LILLE le 16 octobre 2023 ;

Considérant que dans le cadre d'une opération de restructuration interne au sein du groupe
PAREDES, la société PAREDES CSE va absorber les sociétés PAREDES PNE et
PAREDES TOULOUSE à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que la société PAREDES CSE change de dénomination et devient PAREDES
DISTRIBUTION FRANCE ;

Considérant que la société PAREDES DISTRIBUTION FRANCE justifie des garanties
professionnelles suffisantes ;

Considérant que l'avenant n'a pas d'incidence financière ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant de transfert au marché n°23.036 avec la société
PAREDES DISTRIBUTION FRANCE ;

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

10_DE-059-215905993-20240125-AV1_23036-C

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **25 JAN. 2024**



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : **25 JAN. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **25 JAN. 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

10_DE-059-215905993-20240125-AV1_23036-C